

Comité Défense des Ingénieurs et Scientifiques de France
Veille sur l'actualité : note de février 2018

Au cours des derniers mois, le comité s'est particulièrement intéressé aux avancées de l'Europe de la défense ainsi qu'à un incident (fausse alerte au tir de missile à Hawaï) qui illustre les besoins de fiabilité de systèmes largement automatisés.

Europe de la défense

Le Conseil européen a adopté le 11 décembre 2017 une décision établissant une coopération structurée permanente en matière de défense, rassemblant 25 Etats membres. Le communiqué annonçant cette décision mentionnait une liste d'engagements communs, y compris l'augmentation régulière en valeur réelle des budgets de la défense, et une liste initiale de 17 projets dans des domaines tels que la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle.

Cette avancée s'ajoute au lancement le 7 juin dernier d'un Fonds européen de défense destiné à soutenir des projets collaboratifs de recherche et d'investissement, le financement total devant croître jusqu'à 1,5 milliards d'euros après 2020.

Commentaires du comité

- Parmi les efforts nécessaires pour faire progresser l'Europe de la défense, le domaine de l'armement constitue une des priorités pour au moins deux raisons. D'abord, compte tenu des délais de réalisation des programmes, il est a priori plus long de construire des systèmes en coopération que de concevoir des doctrines opérationnelles communes. Ensuite, des alliés essentiels face à des menaces majeures, tels que les Etats-Unis, sont aussi des concurrents économiques.
- Cette dernière idée s'applique en particulier aux capacités informatiques, compte tenu de la domination de fait exercée par des acteurs non européens.
- Pour avancer dans de telles coopérations, il importe de conjuguer enthousiasme et réalisme parce que tous les Etats européens s'attachent légitimement à préserver leurs intérêts directs, tels que : meilleur rapport efficacité/prix, retombées en matière de capacités industrielles et d'emplois. A cet égard, les membres du comité ont le sentiment que les représentants de la France font preuve d'un allant particulièrement fort.

Déclenchement malencontreux d'un dispositif d'alerte

En janvier 2018, la population d'Hawaï a été effrayée pendant environ une demi-heure par un message, qui n'a pas tout de suite été rectifié, annonçant à tort un tir de missile. Il a été incriminé d'une part la proximité des boutons lançant un exercice et une alerte réelle, d'autre part l'insuffisance des processus de validation et de correction.

Commentaires du comité

- Cet incident concerne un système combinant des opérateurs humains, des dispositifs automatiques hautement sécurisés destinés à un nombre restreint d'utilisateurs (ici : détection de missiles) et des systèmes de communication largement ouverts. De tels systèmes de systèmes sont certainement appelés à se développer, dans le domaine de la défense comme ailleurs.

- Compte tenu des conséquences potentielles d'une défaillance et de la diversité des causes possibles, une réflexion permanente est souhaitable pour assurer et maintenir la fiabilité de tels systèmes alors même que les techniques et l'environnement évoluent. Ainsi, la formation nécessaire des opérateurs dépend beaucoup du degré d'automatisation et de l'extension des dispositifs qu'ils commandent, qui est actuellement susceptible de varier en peu de temps pour une fonction donnée. A plus long terme, les progrès de l'intelligence artificielle imposent une grande vigilance.
- Une autre remarque porte sur l'influence du contexte et des informations qui circulent. La fausse alerte d'Hawaï était rendue plus crédible par le retentissement donné par les médias aux essais en Corée du Nord et les réactions de certains dirigeants politiques.

Autres informations signalées

Le comité a particulièrement noté les informations suivantes, diffusées entre septembre 2017 et les premiers jours de 2018 :

- En France, le ministère chargé de la défense a annoncé que ses drones seraient bien armés.
- Aux Etats-Unis, un laser destiné à abattre des drones en vol a été testé avec succès.
- Le 13 octobre 2017, le président des Etats-Unis qu'une loi oblige à certifier tous les 90 jours au Congrès que l'application de l'accord de 2015 sur le programme nucléaire iranien ne pose pas de problème majeur, a adopté pour la première fois une position intermédiaire.
- En France, la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale parue en octobre prévoit notamment une autonomie dans les domaines de la dissuasion nucléaire, de la protection du territoire et de ses approches, du renseignement, du commandement des opérations spéciales et dans l'espace numérique. Le budget de la Défense adopté le 7 novembre par l'Assemblée est doté de 32,4 milliards d'euros, visant 1,82% du PIB au lieu de 1,7% en 2017.
- En décembre, le Qatar a fait connaître la commande de 12 avions Rafale dont il avait déjà acheté 24 exemplaires ; ce qui s'ajoute à 24 appareils commandés par l'Egypte et 36 par l'Inde.
- Les conflits au Proche Orient ont été notamment marqués par la libération de Rakka, capitale autoproclamée de Daech, annoncée le 17 octobre par les forces arabo-kurdes soutenues par la coalition internationale, ainsi que par un attentat particulièrement meurtrier en Egypte : au moins 305 personnes tuées le 24 novembre par une quarantaine d'hommes, équipés de véhicules tous terrains, venus tirer sur les fidèles soufis d'une mosquée.
- La DARPA a lancé en décembre un appel à projets sur l'idée de modifier génétiquement des plantes pour en faire des collecteurs de renseignements.
- Début janvier 2018, des chercheurs ont annoncé la possibilité de capter des données en exploitant des failles présentes dans de nombreux processeurs fabriqués au cours des vingt dernières années.

-